



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/15

Reçu en Préfecture le : 24/11/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2015
D - 2015/553

Aujourd'hui 23 novembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Mr Jacques COLOMBIER présent jusqu'à 15h20 et Mme Virginie CALMELS présente jusqu'à 17h

Excusés :

Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Magali FRONZES, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY

**Cession à la Commune du Haillan d'une parcelle
située Domaine de Bel Air, rue Magdeleine Jarousse
de Sillac au Haillan. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez décidé par délibération n°2014/370 du 15 juillet 2014, la vente par adjudication publique de divers immeubles communaux dont une maison située domaine de Bel Air, rue Magdeleine Jarousse de Sillac au Haillan.

Or, sachant que ce terrain n'est plus utilisé et ne présente plus d'intérêt pour l'Administration de la Ville de Bordeaux, la commune du Haillan a fait part de son intérêt à se porter acquéreur de ce bien ainsi que du terrain attenant soit 10 000 m² environ à détacher d'une parcelle communale plus vaste cadastrée AR 108 afin d'y mener à bien un projet d'intérêt public.

L'objectif est de conserver une destination publique générale du site de Bel-Air. Le terrain acheté à la Ville de Bordeaux a pour vocation l'extension du parc public associé à la mare de Bel-Air et le renforcement spatial du Parc lequel est directement en relation avec le projet de promotion du centre-ville. Par ailleurs, la fontaine ornementale du 18^{ème} associée au mail conduisant au Château de Bel Air, doit réintégrer le domaine public de la commune du Haillan et être réhabilitée et remise en service. Enfin, le terrain va servir d'espace à destination soit de la petite enfance soit d'un équipement sportif.

Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé actuellement en zone N3, zone naturelle destinée à l'accueil des équipements d'intérêt collectif, un zonage contraignant en matière de constructibilité. Aussi et compte tenu du projet porté par la commune, un accord est intervenu pour une cession de cet ensemble immobilier, composé d'une maison d'une superficie de 165 m² et d'un terrain de 10 000 m² environ cadastrés AM 108p, document d'arpentage en cours d'élaboration, au prix de 500 000 euros HT au vu de l'avis de France Domaine en date du 9 février 2015. L'individualisation du réseau d'eau incombe à la commune du Haillan.

Conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette cession interviendra sans déclassement préalable compte tenu du fait que ladite parcelle est destinée à l'exercice des compétences de la Commune du Haillan et qu'elle relèvera de son domaine public.

Décider :

- l'abrogation partielle de la délibération n°2014/370 du 15 juillet 2014 concernant la maison située domaine de Bel Air, rue Magdeleine Jarousse de Sillac au Haillan.
- la cession à la commune du Haillan du terrain à détacher de la parcelle cadastrée AR108 pour partie, pour une superficie de 10 000 m² environ au prix de 500 000 euros HT.
- L'ouverture de cette recette au budget de l'exercice concerné.

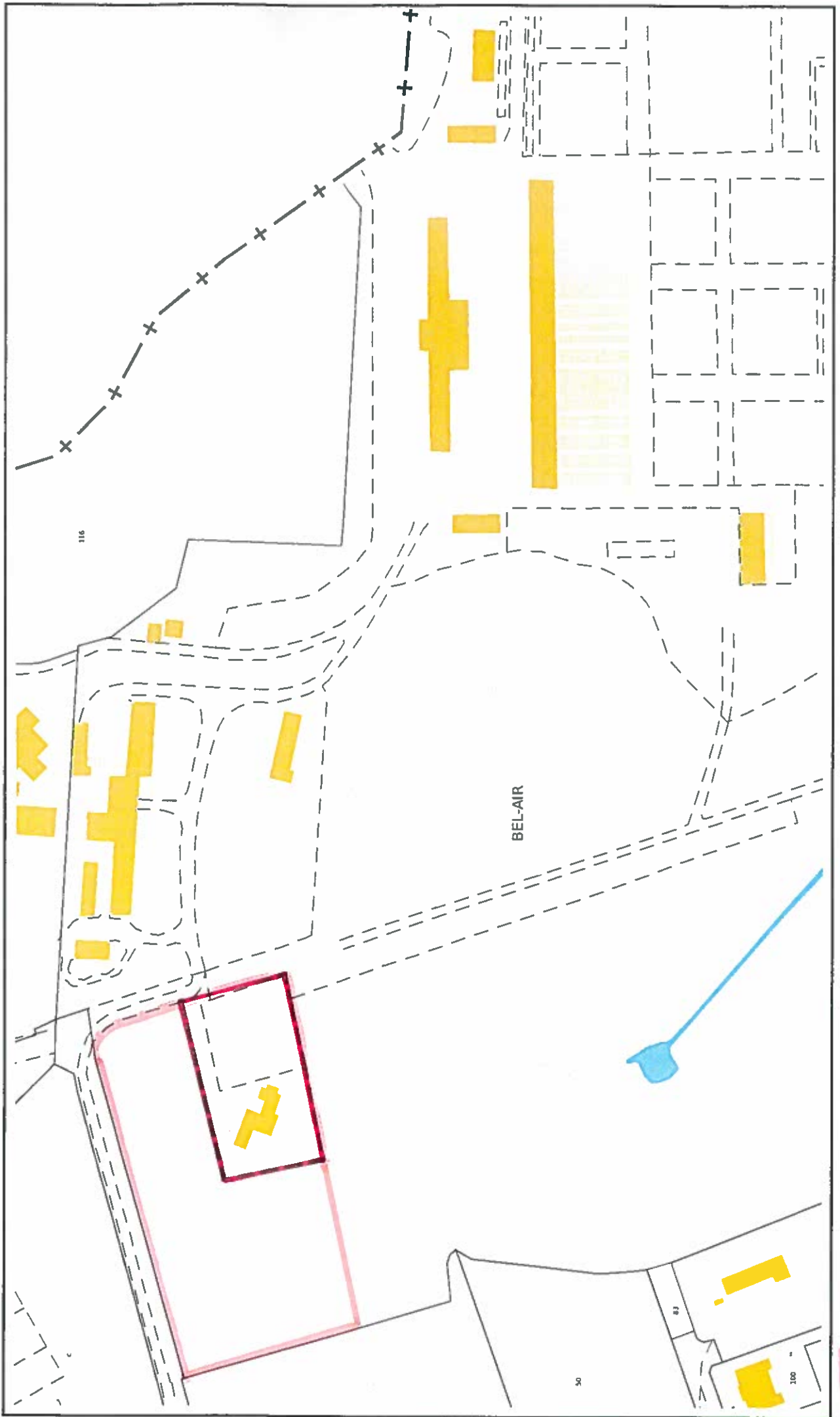
Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN



Terrain à céder